



FISONG AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Contexte

Coordination SUD, dans le cadre de sa mission d'appui au milieu de la solidarité internationale, propose des « fiches bailleurs » qui présentent les principaux organismes et leurs instruments de financement. Ces fiches sont issues du [Panorama général des financements de 2016](#).

Etablissement public industriel et commercial (EPIC) dont le capital est entièrement détenu par l'État français, l'AFD est placée à la fois sous les tutelles du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère des Outre-mer.

Institution financière publique, l'AFD est aujourd'hui « l'opérateur pivot » du dispositif français d'aide publique au développement.

A ce titre, l'AFD lutte contre la pauvreté, soutient la croissance économique et participe à la valorisation des biens publics mondiaux dans les pays en développement, les pays émergents et l'Outre-mer.

Principes généraux

L'AFD peut financer les ONG selon plusieurs types de partenariats (Initiatives ONG, Fisong, APCC, appels d'offre, etc.) et c'est l'instrument Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (Fisong) qui est présenté ici.

La Fisong, créée en 2007, se distingue des autres instruments par sa volonté de promouvoir l'innovation. Par « innovation », l'AFD entend la recherche de nouveaux modes d'intervention apportant une réelle plus-value dans les procédés techniques, méthodologiques, organisationnels et/ou de partenariats mis en œuvre, susceptibles de créer de nouvelles dynamiques et de jouer un rôle moteur dans un secteur précis du développement.

Ces processus novateurs peuvent correspondre soit à l'expérimentation d'un changement d'échelle, à partir d'innovations localisées préexistantes, soit au repérage, à la conception et/ou la mise au point d'innovations à petite échelle, susceptibles d'alimenter une réflexion sur des politiques sectorielles, voire de les influencer.

Peuvent être considérées comme :

Innovations conceptuelles : la création de techniques, de formes d'organisations, de dispositifs d'action, etc.

Innovations contextuelles : la greffe d'éléments déjà connus dans un nouveau contexte. Dans ce cas, le contexte de mise en œuvre devra être à la fois radicalement nouveau et présent dans d'autres situations, pour que l'opération novatrice soit porteuse d'enseignements utiles pour d'autres terrains.

Cette Facilité permet l'organisation chaque année de deux appels à propositions ouverts à toutes les ONG, françaises et internationales. Ils sont lancés sur des thèmes définis conjointement par les départements sectoriels de l'AFD et Coordination SUD.

L'AFD ORGANISE ET DÉFINIT SES INTERVENTIONS AU NIVEAU GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIEL SUR LA BASE DE DIFFÉRENTS DOCUMENTS STRATÉGIQUES :

- le Plan d'orientations stratégiques (POS) : actuellement POS 3 pour 2012-2016 ;
- les Cadres d'intervention sectoriels (CIS) et transversaux (CIT) : définis par l'AFD et plus précisément par les départements sectoriels, les CIT déterminent les stratégies par secteur d'intervention (appui aux organisations de la société civile, biodiversité, climat, eau et assainissement, etc.) ;
- les Documents cadres de partenariat (DCP) : co-définis par l'État français et chacun des pays partenaires, et signés par ceux-ci, les DCP établissent les objectifs de l'aide française pour chaque pays et fixent notamment des secteurs de concentration de l'aide française.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les ONG françaises et internationales :

- dotées des capacités et des outils nécessaires à la conduite de processus d'innovation : problématisation, conception, expérimentation, évaluation, capitalisation, diffusion, passage à l'échelle, etc. ;
- configurées de façon à disposer des compétences nécessaires pour pouvoir entretenir un dialogue avec et au siège de l'AFD : choix des thèmes, construction des projets et capitalisation ;
- prêtes à se doter des capacités et configurations nécessaires.

→ Par le biais de la Fisong, l'AFD a pu lancer, depuis 2008, 17 appels à propositions dans le cadre desquels 46 projets, d'une durée moyenne de trois ans, ont été sélectionnés pour un montant total de 28,7 millions d'euros. Le montant des cofinancements de l'AFD, qui ne peut excéder 90 % du budget total du projet, s'élève à 620 000 euros en moyenne. L'enveloppe financière pour les deux appels à propositions annuels s'élève à 5 millions d'euros, soit 2,5 millions par thématique.

→ Les thèmes des appels à propositions s'intègrent dans les secteurs d'intervention de l'AFD mais peuvent être très variés. Les thèmes retenus pour 2017-2019 sont :

En 2017 : Promouvoir de façon innovante la participation citoyenne des groupes exclus et/ou discriminés & Formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et inclusion numérique des populations marginalisées ;

En 2018 : Accès aux droits de protection sociale et filets de sécurité pour les populations urbaines vulnérables & Gestion des ressources en eau et lutte contre les risques de catastrophes naturelles en zone urbaine dans un contexte de changement climatique ;

En 2019 : Des partenariats pour la production, la commercialisation et la certification de produits biologiques ou agro-écologiques à prix accessible sur les marchés nationaux & Démarches innovantes de réinsertion ou insertion des personnes exclues des circuits de l'éducation ;

Thème retenu en réserve : Promotion du développement économique des filières de collecte et de recyclage des déchets.

→ La Fisong permet également une bonne prise en compte du droit d'initiative des ONG, puisque les thèmes de ces Facilités sont choisis par le biais d'une concertation entre l'AFD et les ONG (via Coordination SUD) ;

→ Le montant moyen des projets Fisong est élevé et le nombre de projets financés est faible :

Fisong 2016 - Développement rural - gouvernance foncière pour une transition agroécologique : 4 projets retenus pour une moyenne de 622 400 euros ;

Fisong 2016 - Développement urbain - accompagnement social et économique de la restructuration des quartiers précaires : 4 projets retenus pour une moyenne de 573 868 euros ;

Fisong 2017 - Formation aux TIC et inclusion numérique des populations marginalisées : 4 projets retenus pour une moyenne de 595 732 euros.

→ Les ONG sélectionnées lors des Fisong 2016, 2017, 2018 bénéficient d'un accompagnement par le F3E et Coordination SUD sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

La **zone géographique** est précisée dans chaque appel à propositions. Sont privilégiés les projets ayant lieu dans un pays d'intervention prioritaire de la France, en Afrique sub-saharienne ou sur le pourtour méditerranéen, et dans lequel l'AFD dispose d'une représentation.

Les deux appels Fisong 2017 ciblaient ainsi les pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Egypte, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Palestine, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.

En 2018, **l'Afrique subsaharienne** semble rester privilégiée.

Zone géographique des Fisong :



PROCESSUS DE SÉLECTION

Concertation

Le dialogue sectoriel entre l'AFD et les ONG se conduit au fil de quatre étapes :

1. La concertation pour le choix des thèmes ;
2. La concertation pour l'élaboration des termes de référence des appels à propositions sur les thèmes Fisong retenus : ces deux premières étapes sont ouvertes à toutes les ONG qui souhaitent contribuer en acceptant de prendre du recul vis-à-vis de leurs propres intérêts thématiques ;
3. La concertation autour de chaque projet soutenu associera l'AFD et les ONG dont les projets auront été sélectionnés, à l'issue de la sélection des projets ;
4. La capitalisation concertée : cette dernière étape de concertation repartira des projets soutenus pour s'élargir vers l'ensemble des ONG et autres acteurs du développement intéressés par la thématique innovante explorée.

Sélection

La sélection des projets s'effectue sur la base de quatre critères principaux (120 points) selon le barème suivant :

Le site de l'AFD fournit les informations concernant le processus de sélection des projets, critères de sélection des projets, liste des projets sélectionnés etc.

Les dossiers sont instruits en deux phases :

- La sélection est effectuée sur la base d'une note-projet accompagnée d'un dossier administratif, remis par les ONG dans un délai de 11 semaines à compter de la publication de l'appel à propositions ;
- Si sa proposition est retenue, l'ONG finalise son dossier en y intégrant notamment d'éventuels éléments issus des échanges avec les départements sectoriels de l'AFD compétents sur le secteur. Un relais d'informations est assuré par Coordination SUD.

Un représentant de Coordination SUD est invité en qualité d'observateur à la commission de sélection, composée d'au moins trois membres évaluateurs : le responsable de la Fisong au sein de la direction des Opérations, un ou des représentants des départements géographiques de l'AFD et le coordinateur Fisong à la division du Partenariat avec les ONG.

Critères	Points
Pertinence du projet en termes d'innovation :	30
Caractère innovant	10
Evaluation ex-ante de l'innovation	20
Conduite du processus d'innovation :	30
Processus d'innovation	10
Partenariats pour l'innovation	10
Evaluation et capitalisation	10
Intégration locale du projet :	20
Valorisation des ressources locales	10
Cohérence des politiques publiques	10
Moyens mis en œuvre	40
Budget	10
Capacités de l'ONG	10
Méthodologie	10
Genre	10

BOÎTE À OUTILS

- [Site de l'AFD](#)
- [Accompagnement du genre par le F3E et Coordination SUD](#)

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

- Agence française de développement, [Bilan CIT-OSC 2012-2016](#), 2017
- Agence française de développement, [Les organisations de la société civile](#), 2016
- Coordination SUD, [Base de données des financements](#), 2016
- Coordination SUD, [Guide méthodologique Panorama des financements](#), 2016
- Coordination SUD, [Pour une augmentation des financements publics des ONG françaises](#), 2016
- Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, [Subventions publiques pour la solidarité internationale : le guide](#), 2016

Contact

AFD-Fisong :

DOE/DAT/ARC
5, rue Roland Barthes
75598 PARIS cedex 12
fisong@afd.fr

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement 

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui près de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD a notamment pour objectif de contribuer à la professionnalisation du milieu des ONG, notamment en développant l'accès des ONG à des informations à jour en matière de financements.

Dans ce cadre, Coordination SUD identifie des possibilités de financements de la part de bailleurs de fonds publics et privés, notamment à travers l'étude Panorama des financements d'où sont tirées ces fiches bailleurs.

Cette fiche « Pratiques et outils » est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.